

Le Brexit

"Brexit", pour "*British exit*", ou "*sortie du Royaume-Uni*" en français... c'est bien ce qu'ont décidé les Britanniques le 23 juin 2016. A la question : "*Le Royaume-Uni doit-il rester un membre de l'Union européenne ou quitter l'Union européenne ?*", 52% d'entre eux ont répondu "*Leave*" (quitter).

Mais il restait quelques détails à régler, car on n'efface pas si rapidement 45 ans de vie commune. Pendant trois ans riches en rebondissements, Britanniques et Européens ont bataillé dur pour se mettre d'accord sur ce qui **changerait concrètement** lors du divorce... et sur ce qu'ils remettraient à plus tard.

Conclusion : la séparation se fait en **deux temps**. Le **31 janvier 2020**, le pays quitte officiellement l'Union européenne et ne participe plus à ses décisions. Mais ce n'est que le **31 décembre 2020**, si les négociateurs parviennent à s'accorder d'ici là, que l'essentiel des changements aura lieu. L'année actuelle est donc une "*période de transition*", au cours de laquelle le pays maintient l'essentiel de ses liens avec l'Union européenne.

Circulation, facture et commerce

Parmi les principaux points qui ont fait l'objet d'un accord, le sort des expatriés : 3 millions d'**Européens présents au Royaume-Uni**, un million de **Britanniques** sur le "continent". Et conformément à l'accord de sortie, rien ne change pour eux le 1er février : tous peuvent rester dans leur pays d'accueil et conserver leurs droits à la santé, à la retraite, aux prestations sociales... En revanche, à l'issue de la période de transition ils devront demander un statut de **résident** (temporaire ou permanent).

Autre point litigieux : le montant de la **facture** que le Royaume-Uni doit verser à l'UE avant son départ. Car il y a de cela quelques années, Londres s'était engagée, comme les autres Etats membres, à financer l'ensemble du budget européen jusqu'en 2020. Un engagement que l'accord de sortie ne chiffre pas précisément, mais que le gouvernement britannique a promis de tenir. En 2017, celui-ci estimait qu'il devrait verser de **40 à 45 milliards d'euros à l'Union européenne**.

La **relation commerciale** entre les deux partenaires est également l'un des points cruciaux des négociations. Le **1er février 2020, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne mais pas son marché**. Après la période de transition, l'objectif est d'aboutir à "*un accord de libre-échange ambitieux avec zéro droit de douane et quota entre l'UE et le Royaume-Uni*". Reste à construire le projet, ce qui met habituellement plusieurs années...

Et pour les frontières ?

Last but not least, comment éviter le retour d'une frontière physique entre l'**Irlande du Nord** et la **République d'Irlande** ? Toutes deux sont sur la même île... Mais la première, en tant que région membre du Royaume-Uni, sort de l'Union. Tandis que la seconde y reste.

Pour la circulation des **personnes**, Européens et Britanniques se sont engagés à ce que rien ne change. Pour les **marchandises** en revanche, ils prévoient qu'à l'issue de la période de transition, seule l'Irlande du Nord reste alignée sur "*un ensemble limité de règles relatives au marché unique de l'UE*". Et donc que des contrôles douaniers et/ou réglementaires aient lieu non plus sur l'île d'Irlande, mais au niveau de la mer, entre l'Irlande du Nord et le reste du Royaume-Uni. C'est le mécanisme qui perdurera tant que les *Nord-Irlandais* décideront de le maintenir.

Brexit : les dates clés

- **Janvier 2013** : Le Premier ministre britannique David Cameron promet d'organiser un référendum sur la sortie de l'UE s'il remporte les élections de 2015.
- **23 juin 2016** : 51,9% des Britanniques votent pour le "*Brexit*".
- **29 mars 2017** : Le gouvernement britannique soumet officiellement sa demande de retrait (article 50 du traité sur l'Union européenne) : le pays a alors 2 ans pour négocier sa sortie avec les 27 autres Etats membres.
- **14 novembre 2018** : Un premier projet d'accord de sortie est trouvé entre l'UE et le gouvernement de Theresa May. Il sera rejeté trois fois par le Parlement britannique.
- **21 mars 2019** : Les Vingt-Huit s'entendent pour repousser la date de sortie au 12 avril. Le 5 avril, un nouveau report est décidé au 31 octobre 2019.
- **17 octobre 2019** : Un deuxième projet d'accord de sortie est trouvé, entre l'UE et le gouvernement de Boris Johnson. Après avoir dû reporter une troisième fois le Brexit, puis convoqué des élections anticipées qu'il remporte largement, ce dernier fait valider l'accord par son Parlement.
- **31 janvier 2020** : Le Royaume-Uni quitte officiellement l'Union européenne. La période de transition commence.
- **31 décembre 2020** : A moins d'une prolongation..., la période de transition prend fin.